

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2025-082

EN DATE DU : 29 SEPTEMBRE 2025

COMPLEXE SPORTIF : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEC POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE

ANNEXE LIÉE : CONVENTION

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 22/09/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Béatrice AUSSANAIRE a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

HUMBERT Isabelle donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à Martine LALANDE, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

EXCUSÉ (0) :

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

Le complexe sportif des deux vallées à Bonnat est un équipement intercommunautaire, il a été construit en 2011, puis agrandi en 2019.

Le complexe sportif est fréquenté par les écoles du territoire, le collège de Bonnat, des associations sportives, le centre de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Cet équipement a un coût de fonctionnement élevé dû au coût des énergies.

En septembre 2024, le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) a réalisé une étude d'opportunité pour la production photovoltaïque et autoconsommation pour le complexe sportif des deux vallées à Bonnat. La conclusion de cette étude est qu'il paraît opportun de doter ce bâtiment de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation et de la revente de surplus.

Afin de poursuivre ce projet, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité.

Le SDEC propose une convention entre la communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche et ce dernier.

Cette convention permettra notamment à la Communauté de communes de bénéficier :

- D'un accompagnement administratif, technique et financier à hauteur de 50% maximum du montant hors taxe dans la réalisation d'une étude de faisabilité ;
- D'un accompagnement administratif, technique dans la réalisation des travaux, le raccordement de l'installation et le conventionnement avec Enedis, concernant les opérations d'autoconsommation collective patrimoniale.

Le montant maximum de l'étude de faisabilité devrait être de 6 000 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de partenariat relative au projet d'autoconsommation photovoltaïque avec le SDEC,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX**

**La secrétaire de séance
Béatrice AUSSANAIRE**

Aussanaire

